

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 3e/105-04

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 46 537,45 € - Aliénation : 1 €.*

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 21 – Commune de BARTENHEIM – Dans le cadre de l'élargissement du trottoir le long de la R.D. 21, cession gratuite d'une parcelle de terrain prévue dans le permis de construire délivré le 25 octobre 2005, conformément aux dispositions des articles L 332-6-1 et R 332-15 du Code de l'Urbanisme.

Superficie concernée : 0 a 15 ca

Coût de l'opération : **cession gratuite**

2°) R.D. 10 - Commune de MUNSTER - Acquisition d'une parcelle de terrain à l'intersection de la rue Jean Matter et de la rue de Lutterbach dans le cadre de la mise à l'alignement de la R.D. 10 à MUNSTER.

Superficie concernée : 0 a 62 ca sol

Valeur du terrain : 4 000 € l'are pour un terrain annexe à propriété bâtie

Indemnité principale : 4 000 € l'are X 0 a 62 ca : 2 480,00 €

Coût de l'opération : 2 480,00 €

3°) R.D. 83 - Rocade ouest de COLMAR - Commune d'INGERSHEIM - Travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 14 février 2000 et dont les effets ont été prorogés jusqu'au 14 février 2010. Acquisitions complémentaires et indemnités à verser aux exploitants en place.

Superficie concernée : 18 a 61 ca

Valeur des terrains : 1 525 € l'are pour des terrains en nature de vignes.

Indemnité principale : 11 a 23 ca X 1 525 € l'are : 17 125,75 €

Indemnité de remploi 20 % jusqu'à 5 000 € : 1 240,95 €
15 % jusqu'à 15 000 € : 672,82 €

Indemnité pour perte de revenu viticole (sur 5 ans)
357,60 € l'are X 5 a 19 ca : 1 855,93 €

Indemnité pour perte de revenu viticole (sur 7 ans Label bio)
1 457,96 € l'are X 12 a 63 ca : 18 414,00 €

Indemnité pour perte de fumures et arrières fumures :
12 a 63 ca X 3,04 € l'are = 38,36 € arrondi à : 38,00 €

Indemnité pour résiliation du bail : 500,00 €

Indemnité pour perte du capital végétal : 370,00 €

Indemnité de reffilage : 30 € la rangée X 128 rangées : 3 840,00 €

Coût de l'opération : 44 057,45 €

II. ALIENATION DE TERRAIN

Piste cyclable à ALGOLSHEIM – Vente à l'Euro symbolique à la commune, d'une parcelle longeant la piste cyclable, afin d'élargir la voie communale dite "Rue des Vergers" qui ne présente qu'une largeur de quatre mètres.

En contrepartie, prise en charge par la commune des frais d'arpentage ainsi que des frais d'implantation d'un espace végétalisé ou d'une glissière de sécurité pour sécuriser les usagers de la piste et empêcher tout accès direct à cet ouvrage.

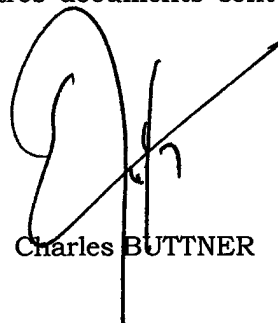
Superficie concernée : 1 a 03 ca

Vente à l'Euro symbolique

Montant de la vente : 1,00 €

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU

Colmar, le


DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de BARTENHEIM-RD 21
Acquisition d'un terrain à titre gratuit en application des dispositions des articles L 332-6-1
et R 332-15 du Code de l'Urbanisme insérées dans le permis de construire délivré le 25
octobre 2005.

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 29 août 2007

Y. GRASS



n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage			7	8	9	10	INDEMNITES				MONTANT TOTAL		
		1	2	3					4	5	6	11	12	13	14
n°	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi %-col. 11 en €	pour plantation en €	indemnités pour perte de bois 100 € l'are	Valeur de la parcelle en €	Inc. en €
1	17	262/124	0,15	Terre	Rue du 19 Novembre	Commune de BARTENHEIM Madame KEIFLIN Marie-Eve	0,15		Cession gratuite						
TOTAL GENERAL															

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par M. GRASS
Tél : 03.89.30.63.40

Colmar, le


TABLEAU DES TERRAINS A ACQUERIR

sur le territoire de la commune de Munster

Mise à l'alignement au droit de la R.D. 10

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le 31 août 2007


Yves GRASS

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par M. GRASS
Tél : 03.89.30.63.40


Colmar, le

**TABLEAU DES TERRAINS A ACQUERIR
ET DES INDEMNITES A VERSER AUX EXPLOITANTS**

**sur le territoire de la commune d'Ingersheim
dans le cadre de l'aménagement
de la Rocade Ouest de Colmar**

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le 29 août 2007


Yves GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	7	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité de remplissage en €	perte revenus viticoles sur 5 ans 357,60 €/are	Indemnité de reffilage 30 € la rangée	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €	TOTAL en € arrondi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	14	15	16	
Reports															
1	10	638/15	0,41	vigne	Entien	0,41	-	1 525,00	1 204,75	240,95	-	-	-	1 445,70	
2	10	404/15	0,38	vigne	Entien	0,38	-	1 525,00	-	-	150,19	360,00	-	510,19	
3	10	589/169	0,42	vigne	Steinweg	0,42	Terrain déjà indemnisé		-	-	1 079,95	240,00	-	1 319,95	
4	10	191	3,02	vigne	Steinweg	3,02	Terrain déjà indemnisé		-	-	121,58	150,00	-	271,58	
5	10	632/11	0,34	vigne	Steinweg	0,34	Terrain déjà indemnisé		-	-	103,70	180,00	-	283,70	
6	9	225/18	0,29	vigne	Giesshuebel	0,29	-	-	-	-	400,51	540,00	-	940,51	
7	9	253/48	0,45	vigne	Giesshuebel	0,45	-	-	-	-	-	-	-	-	
8	9	251/47	0,29	vigne	Giesshuebel	0,29	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	9	347/44	0,33	vigne	Giesshuebel	0,38	-	-	-	-	-	-	-	-	
											1 855,93	1 470,00	4 771,63		

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par M. GRASS
Tél : 03.89.30.63.40

Colmar, le


TABLEAU DES TERRAINS A ACQUERIR

sur le territoire des communes de Colmar et d'Ingersheim

Rocade Ouest de Colmar

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le 30 août 2007


Yves GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						Fumures et arrêtes fumurées				
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	7	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité de remploi en €	Perte de revenus vitic. sur 7 ans sur 1 457,96 € l'are	Indemnité de reffilage 30 € la rangée	Résiliation du bail en €	Capital végétal	
																8
Reports																
1	EH	143/50	2,15	vignes	Giesshuebel	G.F.A. de l'Entien	2,15	-	1 525,00	3 278,75	20% jusqu'à 5 000 € et 15% au-delà de ce montant		79 rangées à 30 €			
2	ED	50/1	0,15	vignes	Entien	idem	0,15	-	1 525,00	228,75	1 000,00					
3	ED	54/3	1,17	vignes	Entien	idem	1,17	-	1 525,00	1 784,25	1 672,82					
4	ED	58/6	0,66	vignes	Entien	idem	0,66	-	1 525,00	1 006,50	1 672,82					38,00
5	ED	60/7	0,66	vignes	Entien	idem	0,66	-	1 525,00	1 006,50		18 414,00	2 370,00	500,00		370,00
6	10	648/23	1,43	vignes	Entien	idem	1,43	-	1 525,00	2 180,75						
7	10	647/23	4,22	vignes	Entien	idem	4,22	délaissé	1 525,00	6 435,50						
8	ED	52/2	0,53	vignes	Entien	Terrains déjà acquis auprès des propriétaires Martin JUND, selon acte n° 32/06	0,53	Reste à indemniser le locataire exploitant l'EARL "Maison Martin Jund" à COLMAR								
9	ED	56/5	1,00	vignes	Entien		1,00									
10	ED	62/8	0,66	vignes	Entien		0,66									
										15 921,00	1 672,82	18 414,00	2 370,00	500,00		408,00

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par M. GRASS
Tél : 03.89.30.63.40

Colmar, le

TABLEAU DES TERRAINS A ALIENER

sur le territoire de la commune d'Algolsheim

Elargissement de la voie communale dite "Rue des Vergers"

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le 30 août 2007


Yves GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT			
n° d'ordre	n° de section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à alléner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle en €	de remploi à 15 % en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	TOTAL Ind. par prop. en €
						Commune d'ALGOLSHEIM									
	24	230/85	64,60	lande	Hinter den Gaerten	Département du Haut-Rhin	0,99 0,04			1,00					1,00
										1,00					1,00